



FONDATION REINE PAOLA

en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout

TERRE D'AVENIR

2019-2020

**UN PRIX À L'ATTENTION DES ÉLÈVES
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,
PROFESSIONNEL, ARTISTIQUE, SPÉCIALISÉ
ET DES CEFA.**

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 30 AVRIL 2020

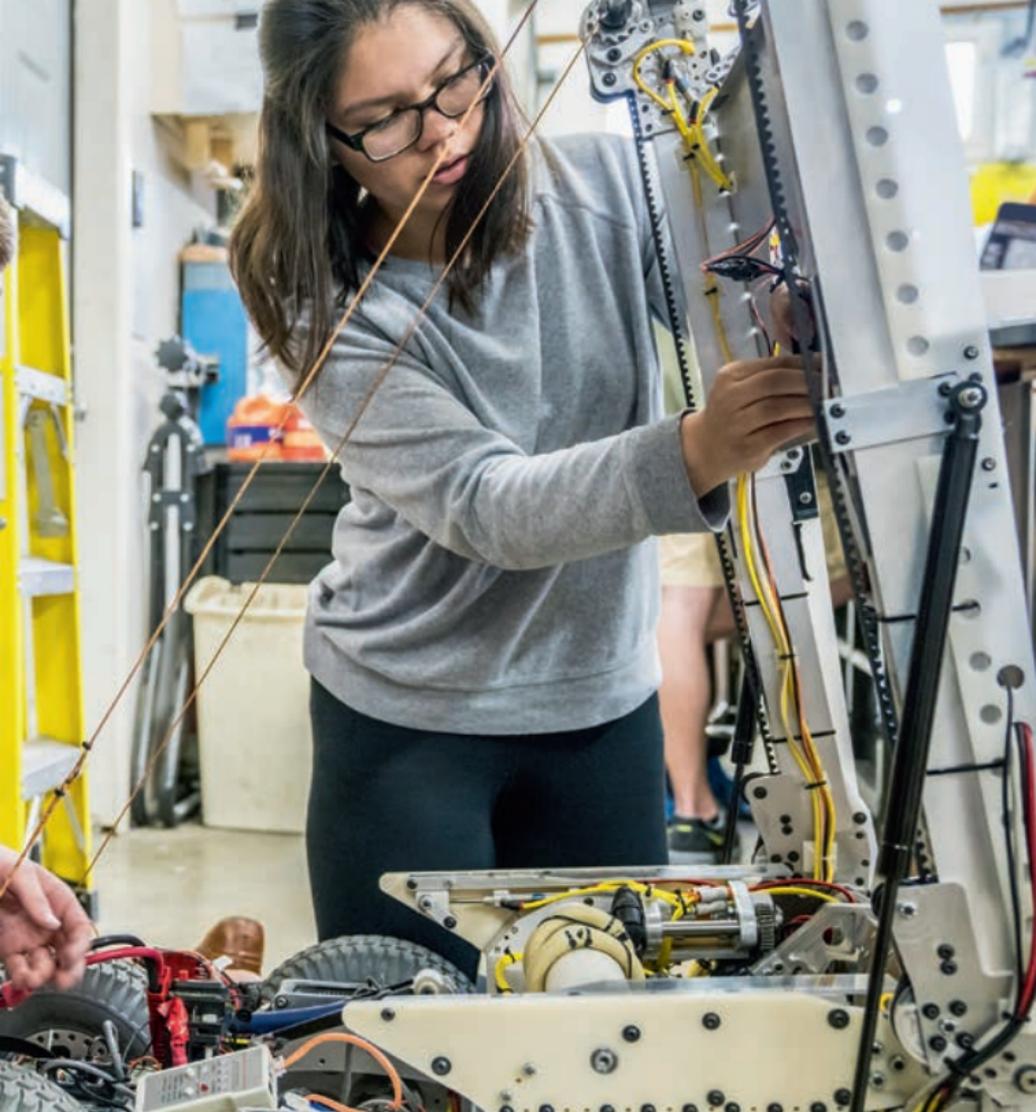


www.terredavenir.be

SCIENCE



Le **Prix Terre d'Avenir** veut mettre l'accent sur l'importance des connaissances techniques et scientifiques en fin de secondaire. L'implication sociétale et la créativité scientifique sont des priorités pour les générations à venir. Le Prix récompense chaque année les meilleurs projets qui ont **l'Environnement, la Terre ou l'Espace** comme sujet. Ceux-ci doivent être de nature à améliorer la qualité de la vie et peuvent être abordées d'un point de vue scientifique, technique, artistique ou écologique.



POUR QUI ?

Pour les élèves, encadrés par leurs enseignants, du 3^e degré de tous les secteurs de l'enseignement ordinaire professionnel, technique ou artistique de qualification, de l'enseignement ordinaire technique ou artistique de transition, de l'enseignement spécialisé ou de l'enseignement en alternance.

COMBIEN ?

- Le **premier prix** s'élève à **500€** par élève (avec un plafond à 2000€) et **1000€** pour l'école.
- Le **deuxième prix** s'élève à **350€** par élève (avec un plafond à 1400€) et **750€** pour l'école.
- Le **troisième, quatrième et cinquième prix** s'élèvent à **200€** par élève (avec un plafond à 800€) et **500€** pour l'école.

Ces cinq écoles, enseignants et élèves sont autorisés à porter le titre de « **Lauréat du Prix Terre d'Avenir** ».

En outre, un maximum de **5 accessits** sera décerné, d'une valeur de **100€** par élève (avec un plafond à 400€) et de **200€** pour l'école.

Les montants pour les écoles sont octroyés pour l'acquisition de matériel didactique.



QUELLES RÈGLES DE PARTICIPATION ?

1. Chaque école organisant de l'enseignement ordinaire professionnel, technique ou artistique de qualification, de l'enseignement ordinaire technique ou artistique de transition, de l'enseignement spécialisé ou de l'enseignement en alternance, peut introduire, en vue du **Prix Terre d'Avenir**, de 1 à 3 travaux d'élèves par forme d'enseignement.

2. Chaque réalisation présentée sera le résultat d'un travail individuel ou de groupe rédigé par les élèves. Elle doit être multidisciplinaire ou interdisciplinaire. Le sujet de la réalisation doit promouvoir les sciences et avoir comme thématique l'Environnement, la Terre ou l'Espace.

3. L'inscription au Prix se fait via le formulaire d'inscription digital disponible sur le site de la Fondation Reine Paola : www.terredavenir.be

4. La Fondation Reine Paola vérifie la conformité des conditions de participation. Les enseignants-candidats encadrant les élèves sont avertis de cette décision.

5. Après acceptation de l'inscription, les travaux doivent être introduits dans les délais en respectant certaines formes. Ils doivent être rédigés en français, à l'exception des parties rédigées dans une autre langue en raison du caractère interdisciplinaire, d'autres sources ou d'applications informatiques. Le Jury se base sur ces documents pour évaluer les travaux. Le dossier de candidature comprendra une version digitale et une version imprimée du manuscrit des élèves, une copie du portfolio de la



réalisation, des photos digitales et éventuellement un extrait de film dans le but de donner une image claire des différentes étapes du travail accompli.

6. La partie écrite de la réalisation peut être complétée par un support informatique, des applications mécaniques ou une œuvre d'art. Les techniques utilisées sont libres. Il n'est pas nécessaire de joindre les applications lors de l'introduction du dossier de candidature.

7. Le Jury évalue dans un premier temps les dossiers de candidature recevables sur la justesse du contenu (30 points sur un total de 100 points). Il est tenu compte des critères généraux suivants : authenticité, créativité et vision, présentation, contribution du travail au progrès sur le plan humain, économique, scientifique, technologique ou écologique, qualité du projet compte tenu de la forme d'enseignement.

Le Jury, composé par la Fondation Reine Paola, sélectionne parmi les dossiers un maximum de dix nominés (cinq lauréats et cinq accessits) pour le Prix Terre d'Avenir.



8. Les travaux nominés sont ensuite présentés et défendus oralement devant le Jury par les élèves en présence de leurs enseignants. La présentation et la défense sont réalisées par maximum 4 élèves. Les présentations sont évaluées sur le contenu, la structure, l'implication personnelle, la créativité, l'aisance verbale, l'enthousiasme et l'aspect sociétal (70 points sur un total de 100 points).

9. Le Prix Terre d'Avenir est remis lors d'une séance solennelle. Les travaux gagnants peuvent être mis à disposition de la Fondation pour des expositions. Un résumé des projets est mis en ligne sur le site de la Fondation Reine Paola.

10. Le Conseil d'Administration de la Fondation Reine Paola statue souverainement sur tout problème quelconque concernant le présent règlement et son application.









TIMING ET COMMENT PARTICIPER ?

- **Bulletin d'inscription** : www.terredavenir.be
- **Clôture des inscriptions** : 30 avril 2020
- **Introduction du dossier complet** : au plus tard le 25 mai 2020
- **Sélection des nominés** : 11 juin 2020
- **Défense des travaux nominés** : 28 août 2020
- **Proclamation solennelle** : 7 octobre 2020 au Palais des Académies à Bruxelles



FONDATION REINE PAOLA

Créée en 1992 à l'initiative de S.M. la Reine Paola, la Fondation Reine Paola a pour objectif de favoriser l'intégration et la formation de la jeunesse.

La Fondation offre un **soutien à des projets sociétaux** qui visent l'intégration et la formation de jeunes socialement vulnérables. Le **Prix Reine Paola pour l'Enseignement** a pour objectif d'encourager et de récompenser les enseignants. Il met à l'honneur leur créativité et dévouement en faisant mieux connaître des projets pédagogiques exemplaires.

Le programme **Ecole de l'Espoir** s'adresse aux écoles qui accueillent un public défavorisé. Son objectif est d'offrir un soutien financier et un accompagnement pour le développement de projets novateurs destinés à améliorer l'intégration des élèves et de leur famille.

FONDATION DIRK FRIMOUT

La Fondation Dirk Frimout doit son nom au premier astronaute belge. Créée en 1994 pour faire découvrir la beauté de la Terre et de l'Espace à un large public, elle vise à promouvoir la connaissance scientifique de la Terre et de l'Espace.

CONTACT



FONDATION REINE PAOLA

en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout

Fondation Reine Paola

Avenue A.J. Slegers 356 bte 17

1200 Bruxelles

Tel : 02 762 92 51

info@terredavenir.be

www.terredavenir.be

www.facebook.com/prixterredavenir

